

Je voudrais commencer par remercier très sincèrement **le jury** d'avoir choisi d'attribuer le Prix Malesherbes à mon livre. Cette récompense m'honore tout d'abord parce que je tiens en très grande estime les différents membres de ce jury, et j'avouerais ici, l'immense admiration que je porte tout particulièrement à son président, M. Robert Badinter, pour les différents combats qu'il a menés. Ce prix m'honore aussi parce qu'il situe mon ouvrage dans la lignée d'œuvres que je respecte ; je suis fière de figurer, parmi d'autres, à côté d'Alain Bancaud, de Pascal Bastien ou encore de Sylvie Thénault, et aujourd'hui très heureuse de partager cette récompense avec Anne-Emmanuelle Demartini et sa Violette Nozière et Victoria Vanneau. Il y a beaucoup d'émotion aussi à penser qu'un prix de l'histoire de la justice revient aujourd'hui aux *Dénaturalisés* de Vichy, ces femmes, hommes et enfants qui, au nombre de 15 000, se sont vus retirer leur nationalité française, du jour au lendemain, et dont les mots, retrouvés dans leurs lettres de protestation, rappellent combien ils ont souffert, précisément à ce moment, de l'injustice de cette mesure. Leurs mots, retrouvés dans les lettres, disent **la stupeur, le trouble, la douleur, l'émoi** provoqués par ces retraits de nationalité. J'aimerais leur donner, si vous me le permettez, la parole. Cécile Hartstein apprend « **avec surprise** le décret qui [lui] enlevait la nationalité française ». Jean Alberto se dit « **atterré** » et pense « qu'il doit s'agir manifestement d'une erreur ». Francisco Gomez se déclare « douloureusement surpris ». Avram Sneier est « **dans un état de consternation**. Abraham Epstein explique « **je trouve cruel que l'on me condamne sans motif, mais aussi que l'on condamne mes enfants et que l'on ruine leur avenir.** » Adrien Decré, écrit « **Je ne m'étendrai pas sur le profond et douloureux abatement qui s'est emparé de moi à la notification de cette mesure** ». Aharon Deraharonian pense « être victime d'une erreur et d'une **injustice** ».

Avec ce livre, il ne s'est pas agi de réparer l'injustice mais **de mieux la comprendre**. Parce que cette histoire s'ouvre sur une énigme : la loi du 22 juillet 1940 qui organise la politique de dénaturalisation dès les premiers jours de Vichy, est totalement muette quant aux cibles visées. En outre, les archives de la Commission de révision des naturalisations, mise en place à cette occasion, ont disparu. Le défi a donc consisté à rendre compte d'une politique qui ne nomme pas ses cibles et qui n'a pas laissé d'archives délibératives.

Pour comprendre selon quelles logiques ont alors été désignés **les mauvais Français**, j'ai choisi de reconstituer le travail des magistrats chargés de dénaturaliser **en cherchant les traces laissées par les procédures dans les dossiers** eux-mêmes. Repérer les retraits, les maintiens, dépouiller les dossiers par centaines, par milliers pour comprendre comment le pouvoir discrétionnaire dévolu à ces magistrats s'était exercé, en pratique, pour **distinguer les bons des mauvais Français**.

Les Juifs sont les premières cibles alors **que pas un mot dans la loi** ne les désigne comme tels. Le silence à leur propos s'explique par la chronologie : la loi date de l'été 1940, soit avant la mise en place du statut des Juifs, et avant les recensements de la population juive. En pratique, ce silence élargit les marges de manœuvre des magistrats rapporteurs en leur

donnant la liberté de désigner tel ou tel comme « juif » et de choisir les individus à exclure. L'imprécision permet de ratisser large et de promouvoir des critères d'assignation identitaire non objectivables dont, au premier chef, l'onomastique.

Mais les résultats de ce livre ne tiennent pas dans ce seul constat. Reconstituer les procédures m'a conduit à mettre en évidence le fait que **derrière ces grands mots, la politique, l'administration, la justice, il y a des individus**, les magistrats, mais aussi les employés des préfectures, les maires ou les commissaires de police chargés d'enquêter. Or ces individus sont dotés d'un pouvoir décisionnel considérable notamment du fait de l'absence de contrôle parlementaire et juridictionnel. Les victimes des dénaturalisations sous Vichy apparaissent comme les cibles d'une politique reposant entièrement sur la mise en œuvre d'un **pouvoir discrétionnaire**. Le livre offre, ainsi, **un cas d'école pour questionner les frontières entre pouvoir discrétionnaire et pouvoir arbitraire**. Il interroge les conséquences **des marges de manœuvre laissées à l'administration en régime autoritaire**. Le pouvoir discrétionnaire peut-il être placé au service d'une idéologie ? Les silences de la loi permettent-ils d'accroître les espaces du libre arbitre ?

Ce débat qui animé le monde des philosophes des Lumières, opposant notamment Diderot à Beccaria trouve, dans une certaine mesure, un terrain d'expérimentation avec les dénaturalisations. La variation des attitudes des agents en charge de cette politique apparaît, dans ce cas, **déterminante**. Certains font montre **d'un zèle à toute épreuve** et traquent sans relâche les Juifs parmi les dossiers, quand **d'autres freinent la cadence**, multiplient les décisions de maintien et **font, d'une certaine manière, de la résistance en coulisse**. Dès lors, **c'est la question des formes de la violence étatique qui est posée, au sein de relations de pouvoir ordinaires**. Si je parle de relations de pouvoir ordinaires, c'est pour rendre compte de gestes qui n'ont rien d'extraordinaire : ouvrir un dossier, griffonner un mot en marge, tamponner une date, écrire une lettre. Point de meurtres ni d'assassinats ici, point de bourreaux ni de héros. Et pourtant, en face, des hommes, des femmes, des enfants qui, du jour au lendemain, perdent leur nationalité ce qui, pour certains, conduit à perdre la vie.

Parce que ces dénaturalisations, initiative propre du régime de Vichy, ont participé à la mise en œuvre sur le territoire français de la Solution finale. À la Commission de révision des naturalisations, les discriminations antisémites se déploient dans l'univers confiné des bureaux, utilisant des moyens issus du « sens commun » afin de faire le tri parmi les naturalisés, assignations sur les prénoms, noms, professions ou encore origines nationales.

On peut ainsi lire sur le dossier de David Bienenfeld, comme sur tant d'autres : **« israélite. Aucun intérêt national »**. Encore une raison de **se méfier** des raisonnements qui cherchent à faire de l'utilité, la seule mesure de la valeur de la science, ou encore de l'histoire. **Ni servante, ni servile, elle est là pour comprendre, l'histoire**. Et ce prix me fait éminemment plaisir car il vient couronner une **certaine manière de faire de l'histoire**, qui me tient à cœur. Fouiller, dépouiller pour avancer sur le chemin du savoir **prend du temps et requiert de la**

disponibilité. Avoir été employée par le CNRS m'a permis, ainsi, d'avoir **le temps et la liberté** nécessaires pour l'élaborer. Je voudrais donc encore une fois remercier le jury de récompenser ce type de travail historique. Et j'en profite pour remercier aussi mes proches, amis et famille, pour leur accompagnement sur cette longue route.

Mais surtout, et ce n'est que justice, si vous me permettez ce mauvais jeu de mot, j'aimerais remercier pour finir, mes trois enfants qui ont **supporté**, au sens propre comme au sens figuré, l'élaboration de cet ouvrage. Ce sont de **fiers et tendres supporters**, croyez-moi, et je leur dis, encore une fois, **merci les gars !**

Paris, le 2 décembre 2017

Claire Zalc